



SAINT-GABRIEL  
-DE-  
VALCARTIER

### DANS CE NUMÉRO:

ÉLECTIONS MUNICIPALES	2-3
TRAVAUX PUBLICS	4-5
URBANISME	5-6
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE	7-8
SPORTS, LOISIRS ET CULTURE	8-10-11
CALENDRIER D'ÉVÉNEMENTS	12

### MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

- Élections municipales
- Collecte de RDD (résidus domestiques dangereux)
- Rodéo en vélo et foire de sécurité
- Programmation des sports et loisirs
- Horaire de la bibliothèque
- Problème de santé: Que faire? Où aller?

### UN MOT DU MAIRE

Un autre été qui tire à sa fin, et en rétrospective, il n'était pas bien différent de l'été dernier en terme de température. Bien que cette température soit idéale pour la végétation, elle est loin de l'être pour les vacanciers. J'ose espérer que vous êtes parmi les personnes chanceuses qui ont pu profiter de la visite du soleil pendant vos vacances. Pour les autres, j'imagine que vous devrez attendre à l'an prochain, prouvant encore une fois la validité du dicton « être au bon endroit au bon moment ».

En ce qui a trait aux projets municipaux, la majorité d'entre eux se déroulent conformément aux plans. Les travaux routiers sur le chemin

Mountain View seront complétés cet automne ainsi que les améliorations sur le chemin Tantari. Également, les accotements à partir du Village Vacances Valcartier jusqu'au pont Clark seront asphaltés ainsi qu'une partie du chemin Redmond sur une distance de trois kilomètres. Un chapiteau a été loué pour l'été pour fournir un abri aux enfants qui participent au terrain de jeux.

Le projet de prolongement de la conduite d'aqueduc sur le chemin du Lac est encore au stade de planification. Les travaux débiteront dès que les plans d'ingénierie seront acceptés par le ministère de l'Environnement. Le conseil municipal offre également un



appui financier aux Comités des propriétaires du Lac Jacques dans leurs efforts pour améliorer la qualité de l'eau du lac. Aussi, une entente a été conclue par laquelle la Municipalité donnera une parcelle de terrain pour la construction de logements permanents pour les personnes âgées en légère perte d'autonomie. En somme, ce fût un été très occupé même s'il ne fut pas ensoleillé. Espérons que nous aurons un bel automne!

*Brent Montgomery*

### B.B.Q. DE LA FÊTE DU TRAVAIL

Cette activité est organisée par le Service de sécurité incendie le dimanche 6 septembre au Centre communautaire (1743, boul. Valcartier).

Il y aura des jeux pour les

enfants dès 16h et le souper sera servi entre 17h et 19h; *½ poulet avec salade, pain et dessert pour 10,00 \$*

**VOUS DEVEZ RÉSERVER VOTRE POULET À L'AVANCE!**  
Le nombre de poulets est



limité.

Pour réserver:  
418-845-2664 (Esther)  
418-844-3755 (Susan)

### TOURNOI DE GOLF COMMUNAUTAIRE 2009

Le Service des sports et loisirs de Saint-Gabriel-de-Valcartier vous invite à son tournoi de golf communautaire au Centre Castor Valcartier dimanche le 20 septembre 2009.

**80,00 \$ par personne (golf, voiturette, souper et tirage)**

La formule du jeu est celle du

« Continuous Mulligan ». Pour vous inscrire ou connaître l'heure de votre départ, veuillez communiquer avec Pamela Hogan Laberge au 418-844-2097.

**Inscription avec paiement avant le 11 septembre 2009.**

Pour que l'activité ait lieu, un minimum de 10 « foursomes » est nécessaire.



**N'OUBLIEZ PAS DE CHANGER L'HEURE DE VOS HORLOGES LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE**



## ÉLECTIONS MUNICIPALES 2009-INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES

Le 1<sup>er</sup> novembre 2009, les municipalités québécoises tiendront leurs élections simultanément. Saisissez cette occasion unique pour découvrir la démocratie municipale et contribuer à la qualité de la vie de votre communauté.

### POURQUOI VOTER ?

Exercer votre droit de vote revêt une grande importance. Les élus municipaux assument en effet un grand nombre de responsabilités dans votre communauté. Si vous désirez être bien représenté, si vous voulez que soit élu une candidate ou un candidat dont les orientations correspondent aux vôtres, saisissez l'occasion et participez au scrutin municipal de 2009. Votre vote est l'expression de vos opinions et de vos besoins pour la qualité de la vie de votre communauté.

Votre conseil municipal, en plus de gérer les services de la voirie, des incendies ou de la collecte des ordures, intervient dans plusieurs domaines qui influencent directement votre qualité de vie, tels que :

- \* la revitalisation d'un secteur de votre municipalité;
- \* des questions relatives :
  - \* à l'environnement,
  - \* aux loisirs,
  - \* aux activités sociales, culturelles, communautaires, etc.

Les élus réunis en conseil représentent la population. Ils prennent les décisions sur les orientations et les priorités d'action de la municipalité et en administrent les affaires. Le rôle du conseil municipal est de s'assurer que les services offerts par la municipalité répondent aux besoins de la collectivité.

### VOTER : QUAND ET COMMENT ?

#### QUAND ?

Les élections municipales auront lieu, si nécessaire, le dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2009, partout au Québec.

Les bureaux de vote seront ouverts de 10 h à 20 h.

Si vous prévoyez être absent ou incapable d'aller voter le jour du scrutin, vous pouvez voter par anticipation.

Le vote par anticipation aura lieu le dimanche 25 octobre, soit sept jours avant le scrutin.

Le bureau de vote par anticipation sera ouvert de midi à 20 h.

#### COMMENT ?

Pour voter le jour du vote par anticipation et le jour du scrutin, vous devez présenter une pièce d'identité avec photo, soit votre carte d'assurance-maladie, votre permis de conduire ou votre passeport canadien.

#### OÙ VOTER ?

Au plus tard le dixième jour précédant le scrutin, le président d'élection annonce le scrutin dans un « avis du scrutin ». Cet avis public est affiché à votre hôtel de ville, au Centre communautaire et au bureau de poste.

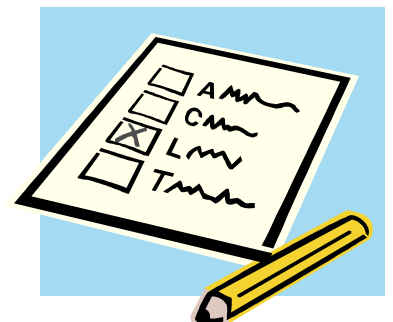
Cet avis contient tous les renseignements nécessaires à l'exercice de votre droit de vote : postes électifs à combler, information sur les candidates et candidats, lieux, dates et heures du scrutin.

#### QUI PEUT VOTER ?

Pour voter aux élections municipales, vous devez être un électeur et être inscrit sur la liste électorale de votre municipalité.

#### LES CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE ÉLECTEUR

- \* Être une personne physique et majeur;
- \* Être de citoyenneté canadienne;
- \* Ne pas être en curatelle
- \* Ne pas être déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;



## ELECTIONS MUNICIPALES 2009 – SUITE

### LES CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE ÉLECTEUR-SUITE

- \* Remplir l'une des deux conditions suivantes :
  - \* être domicilié sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
  - \* être, depuis au moins douze mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé dans votre municipalité.

Pour être inscrit sur la liste électorale, vous devez remplir les conditions pour être électeur le 1er septembre de l'année de l'élection. Toute personne qui aura atteint 18 ans le jour du scrutin a aussi le droit d'être inscrite sur la liste électorale.

### RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Les listes électorales municipales sont produites à partir de la liste électorale permanente du Québec. Depuis 1997, les renseignements sur les électeurs du Québec sont regroupés dans un fichier informatisé administré par le Directeur général des élections du Québec. Ces renseignements, qui demeurent confidentiels, servent à préparer les listes électorales pour les élections provinciales, municipales et scolaires.

Malgré le travail constant du Directeur général des élections du Québec à mettre à jour sa liste électorale, il est désormais de la responsabilité de l'électeur de s'assurer qu'il est correctement inscrit sur la liste électorale permanente.

Si vous avez changé d'adresse depuis les dernières élections provinciales, municipales ou scolaires, vous pouvez vous assurer qu'elle a été corrigée sur la liste électorale permanente en consultant la page *La liste électorale permanente* du site Web du Directeur général des élections.

Même si vous avez procédé directement à la correction de votre adresse, la liste électorale de votre municipalité sera révisée de toute façon en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Au plus tard le 10 octobre, soit le 22e jour avant la tenue du scrutin, le président d'élection donnera un avis public indiquant que la liste électorale sera révisée.

L'avis indique également l'endroit, les jours et les heures où la liste peut être consultée et où peuvent être présentées les demandes d'inscription, de radiation ou de correction à la commission de révision.

Pour vous permettre de vérifier si vous êtes inscrit sur la liste électorale, le président d'élection doit transmettre à chaque personne inscrite un avis personnalisé la concernant. Un avis doit également être transmis à chaque adresse résidentielle pour laquelle aucun électeur n'est inscrit sur la liste électorale.

### COMMISSION DE RÉVISION

Si vous ne recevez pas l'avis personnalisé, si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale, si vous constatez une erreur concernant votre inscription ou désirez la radier, vous devez vous présenter à la commission de révision. Le président d'élection de votre municipalité est responsable de l'établissement des commissions de révision.

La commission de révision pourra exiger tout document nécessaire pour prendre une décision, par exemple, une pièce d'identité.

**Plus d'informations vous seront communiqués au courant des prochaines semaines par le biais de la poste.**



## COLLECTE PAR APPORT VOLONTAIRE DE RDD - Résidus Domestiques Dangereux

La Municipalité offrira gratuitement une autre collecte par apport volontaire le **dimanche 13 septembre 2009 de 9h à 15h** dans le stationnement du garage municipal (1745, boul. Valcartier).

Voici la liste des matières qui seront récupérées lors de cette journée :

<p><b>PEINTURES</b></p> <p>Peintures vendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit dans les commerces de détail (contenants de 100 ml et plus)</li> <li>• soit dans les commerces en gros (contenants de moins de 170 litres pour fin architecturale seulement)</li> <li>• apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre)</li> <li>• peintures à métal ou antirouille : peinture aluminium, teintures, vernis</li> <li>• laques</li> <li>• produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou de la maçonnerie (dont les scellants acrylique pour entrées d'autos)</li> <li>• peintures de signalisation (celles disponibles dans les commerces de détails)</li> </ul> <p>Peintures en aérosols</p>	<p><b>RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ORGANIQUES</b></p> <p>Acétone, adhésifs, aérosols, allume-feu solide, alcool à friction, allume-feu liquide, colle, cire, antigel, calfeutrant, colorant, ciment plastique, combustible solide, combustible à fondue, dégrèze serrure, dégraissant, détacheur à l'huile, diluant à peinture, distillat de pétrole, encre, époxy, essence, éthylène glycol, goudron à toiture, graisse à moteur, huile à chauffage et à lampe, lubrifiant, méthanol, naphte, poli, poly fila, protecteur à cuir, suède ou vinyle, résine liquide, scellant à silicone, séparateur de tapisserie, teinture à souliers, térébenthine, toluène</p> <p><b>RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX INORGANIQUES</b></p> <p>Acides, bases, oxydants, piles, pesticides et insecticides</p> <p>Ampoules fluocompactes</p>
--	---



Si vous n'êtes pas convaincu qu'un produit dont vous voulez vous départir figure sur la liste, vous pouvez l'apporter le jour de la collecte et les employés formés qui seront sur place pourront vous informer.

**Chaque contenant devra être exclusivement de provenance résidentielle.**

**Tous les produits devront être ramassés dans leur contenant d'origine.**

**Ne pas mélanger de produits pour une question de sécurité.**

Lors de cette collecte, vous pouvez également apporter vos huiles usées, filtres à l'huile usagés et contenants d'huile (**usage non commercial seulement**). Ce service est également offert gratuitement tout au long de l'année par la Municipalité sur rendez-vous seulement.

**Une prochaine collecte de RDD aura lieu au printemps 2010.** Merci de participer activement pour un environnement en santé!

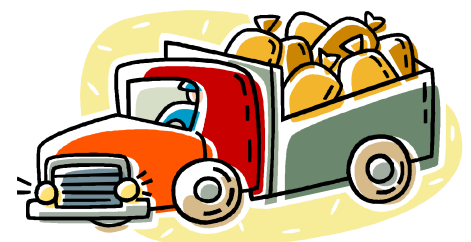
## COLLECTE DES MONSTRES MÉNAGERS

La collecte hebdomadaire des monstres ménagers et des matériaux secs prendra fin mardi le 24 novembre. La municipalité procédera à une collecte mensuelle de ces matériaux à tous les premiers mardis du mois à

partir du 1<sup>er</sup> décembre jusqu'en février. À noter que ce service fonctionne sur appel seulement, les gros conteneurs à déchets et leurs pourtours ne sont pas des endroits où vous pouvez disposer de ces matériaux. Vous devez

communiquer avec le bureau municipal pour inscrire votre demande.

Il est essentiel que le matériel ramassé par la municipalité soit trié correctement (ex : les tapis doivent être roulés, le métal doit être trié, les fils



ou la broche doivent être roulés ou attachés, etc.).

Merci de votre collaboration.

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES RECYCLABLE-CONSIGNES IMPORTANTES

Nous vous rappelons de placer vos bacs dans votre entrée et non sur l'accotement de la voie publique, et ceci surtout lorsque les rues sont enneigées pour ne pas nuire au déneigement. Voici quelques consignes importantes :

1. Vous pouvez placer vos bacs en bordure de la voie publique la veille du jour de la collecte.
2. Laissez une distance de **2 pieds (0,6 mètres)** entre les

bacs, la boîte aux lettres et les arbres pour faciliter l'utilisation du mécanisme à chargement latéral du camion possédant un bras automatisé.

3. Ne jamais déposer de matières sur le couvercle des bacs.
4. Disposez les bacs de façon à ce que les roues de même que les poignées se retrouvent du côté opposé à la rue (les roues vers la maison) sinon le bac risque

d'être endommagé et il sera impossible de le transvider.

Nous demandons également aux résidants de ne pas laisser les bacs sur le coin de leurs entrées en permanence pour une question d'esthétique.

Pour connaître la liste complète des matières recyclables visitez le site Internet municipal ou présentez-vous à l'hôtel de ville.



**Saviez-vous que 35,2% du contenu de votre sac à ordures est composé de matières recyclables? Plus de 80 % des matières résiduelles pourraient être détournées de l'incinérateur si elles étaient réutilisées, recyclées ou valorisées.**

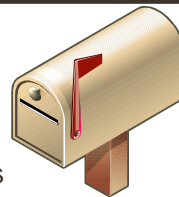


### COLLECTE SPÉCIALE POUR FEUILLES ET BRANCHES D'ARBRES

Les sacs de feuilles ne sont pas ramassés lors de la collecte régulière des ordures ménagères. La municipalité organise une collecte spéciale **jeudi le 5 novembre 2009**. Les sacs de feuilles doivent être déposés au bord de la route en face de votre demeure.

Pour accommoder les citoyens, les branches d'arbres tombées dû à la température sont également ramassées en volume restreint **jeudi le 5 novembre 2009**. Les branches doivent être placées en piles au bord de la route. Aucune réservation nécessaire pour cette collecte.

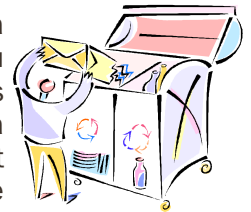
### BOÎTES AUX LETTRES RURALES



Les boîtes aux lettres rurales doivent être installées de manière à ce qu'elles soient facilement accessibles pour la distribution du courrier. Toutefois, si elles sont installées trop près de la route, elles pourraient être endommagées accidentellement par le service d'enlèvement de la neige. Il tient donc de la responsabilité de chaque propriétaire de s'assurer que leur boîte aux lettres est installée solidement et de façon sécuritaire et ne se trouve pas dans la zone d'enlèvement de la neige.

### CONTENEURS À ORDURES ET RECYCLAGE

Nous tenons à rappeler au résidants que les gros conteneurs à déchets et recyclage qui se retrouvent ici et là dans la Municipalité desservent les résidences des rues qui ne sont pas municipalisées. Ces résidants n'ont donc pas de bacs roulants pour leurs résidences. Lorsque d'autres résidants se servent de ces conteneurs, ceux qui y ont droit se retrouvent dans l'impossibilité de se débarrasser de leurs ordures puisque les conteneurs sont pleins. S'il vous plaît, faites preuve de civilité et de respect envers vos concitoyens, n'utilisez pas ces conteneurs si leur usage ne vous est pas destiné.



### ABRIS D'HIVER ET CLÔTURES À NEIGE

Ces installations complémentaires sont considérées comme temporaires puisqu'elles doivent être construites de panneaux mobiles ou de toile et doivent être démontées après leur période d'utilisation prévue au règlement. Les abris d'hiver et les clôtures à neige sont autorisés dans toutes les zones, du 15 octobre au 30 avril, pourvu qu'ils rencontrent les normes suivantes :

- les abris d'hiver doivent être situés seulement sur un terrain où il existe un

bâtiment principal;

- les abris d'hiver doivent être installés à au moins 3 mètres (9,84 pieds) de la chaussée et ne doivent en aucun temps empiéter dans l'emprise de la rue;
- les abris d'hiver doivent être érigés sur l'aire de stationnement ou sur une voie d'accès à celle-ci;
- une distance minimale de 2 mètres (6,56 pieds) doit être conservée entre les abris d'hiver et une borne-fontaine.





## SENSIBILISATION POUR PROPRIÉTAIRES DEMEURANT PRÈS D'UN COURS D'EAU

### La protection des lacs et cours d'eau, la responsabilité de tous!

La rive et le littoral sont considérés comme les zones les plus importantes de nos cours d'eau et nos lacs. Il faut éviter, dans la mesure du possible, toutes interventions sur la rive et le littoral afin de conserver ces zones saines.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de:

- creuser dans le littoral;
- prélever du gravier;
- le remblayer.

### Mieux vaut une vue restreinte sur un lac en santé qu'une vue

### imprenable sur un lac pollué. Pesticides et lacs ne font pas bon ménage...

L'utilisation de pesticides sur le bord de l'eau peut avoir des répercussions très négatives sur le milieu aquatique. En effet, les pluies entraînent souvent les pesticides dans le lac ce qui peut causer une prolifération démesurée des algues et détruire des sources d'aliments qui sont nécessaires à la survie de certaines espèces.

N'oubliez pas que l'utilisation de pesticides n'est pas un

moyen préventif. De plus, cette mesure n'est efficace qu'à court terme contrairement aux pratiques d'entretien. Par contre, si vous devez utiliser des pesticides:

- Achetez seulement la quantité suffisante;
- Suivez le mode d'emploi;
- Suivez les directives concernant la préparation, la manipulation, l'application, ainsi que l'élimination;
- Appliquez seulement où c'est nécessaire (évitez le traitement généralisé);

• Faites l'épandage au bon moment pour éviter de recommencer.

**Nos enfants sont ceux qui ont le contact le plus direct avec la pelouse, donc pour leur santé évitez tout produit toxique.**

**Chaque petit geste de votre part nous permettra de faire un grand pas vers un environnement plus sain et nous permettra d'atteindre un environnement durable,** préalable à la sauvegarde de la qualité future de notre environnement.

## LE FLÉAU DES SACS DE PLASTIQUE

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, car on ne dépense ni énergie ni argent pour l'éliminer! Voilà pourquoi il est si important de réduire les déchets à la source!

### Pourquoi réduire sa consommation de sacs de plastique?

- ⇒ Les québécois utilisent deux milliards de sacs en plastique par an.
- ⇒ Chaque sac est utilisé en moyenne 20 minutes mais prend jusqu'à 400 ans à se dégrader dans l'environnement.
- ⇒ Les sacs de plastique polluent l'environnement et le paysage.
- ⇒ Ces sacs infligent des torts aux animaux qui les avalent ou qui s'y coincent.
- ⇒ De nombreuses municipalités du Québec interdisent aux commerçants de leur territoire de distribuer gratuitement des sacs de plastique.

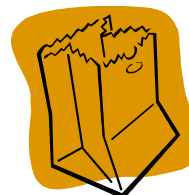
### Trucs et astuces :

- ⇒ Apportez vos sacs réutilisables pour les courses. Laissez-en toujours quelques-uns dans la voiture, à la maison, dans le sac à dos, partout pour en avoir toujours un sous la main!
- ⇒ N'ayez pas peur de refuser un sac! Le sac ne constitue jamais une preuve d'achat, c'est la facture qui joue ce rôle.
- ⇒ Vous achetez seulement 2 ou 3 items? Avez-vous vraiment besoin d'un sac?
- ⇒ Pour les sacs que vous avez déjà,

n'oubliez pas de les réutiliser!

### Comment distinguer le vrai du faux?

- ⇒ Le sac de plastique **ordinaire** peut être recyclé dans quelques régions du Québec. Au centre de tri de la Ville de Québec, il n'est cependant pas recyclé et doit être jeté aux ordures.
- ⇒ Le sac de plastique **biodégradable** n'est pas toujours aussi vert que l'on peut le croire... Ces sacs utilisés par des commerçants soucieux de leur environnement sont faits de plastique auquel on ajoute un ingrédient chimique afin que la dégradation se réalise plus rapidement. Ils ne sont donc pas recyclables puisqu'ils dégradent le plastique et diminuent ainsi la qualité. Ils ne sont pas compostables, car ils sont faits de plastique. Il faut donc toujours les jeter aux ordures.
- ⇒ Le sac certifié **compostable** n'est pas fait de plastique, mais d'amidon de maïs ou autres matières organiques. Cette substance d'origine végétale se décompose rapidement et constitue le choix le plus environnemental.



## BILAN 2009 — VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES POUR IMMEUBLES RÉSIDENTIELS

Nous tenons à remercier les résidents et/ou propriétaires de la municipalité pour leur grande collaboration dans le projet de vidange des installations septiques. La prochaine vidange aura lieu à l'été 2011.

Nous voulons également vous rappeler que si l'un des couvercles de votre installation est endommagé, nous vous conseillons de prendre les mesures nécessaires pour réparer ou remplacer celui-ci afin d'éviter d'éventuels problèmes avec votre installation septique et/ou votre champ d'épuration. Notamment, si des résidus (terre, sable, feuilles mortes, etc.) s'infiltrent à l'intérieur de votre installation, cela pourrait occasionner des problèmes à long terme tel que l'obstruction de l'élément épurateur. À ce moment, le champ d'épuration pourrait être à refaire. Nous vous recommandons donc fortement de corriger la situation avant la prochaine vidange.

Pour toute question, téléphonez François-Michel Hardy, Inspecteur municipal adjoint au 418-844-1218.

## UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE POUR LA FÊTE DE L'HALLOWEEN

Afin de créer un environnement sécuritaire le soir de la fête de l'Halloween (samedi le 31 octobre), les pompiers du Service de sécurité incendie feront la surveillance de la circulation routière entre 17h30 et 20h30.

Le parcours patrouillé sera le suivant :

Boulevard Valcartier, entre le numéro civique 1660 et le Dépanneur du Village; rue Morley; Le Domaine St-Gabriel; Place Leduc.

Nous demandons aux automobilistes qui doivent

emprunter ces rues d'être vigilants et de circuler sous la limite de vitesse. Nous demandons également aux résidents de ces rues de bien vouloir attacher leurs chiens et fermer leurs lumières extérieures s'ils ne peuvent pas participer ou quand ils ne peuvent plus recevoir d'enfants. Nous vous remercions pour votre bonne collaboration et nous espérons que nos efforts contribueront à la sécurité de nos enfants.

Avant de débuter le parcours de l'Halloween, passez à la

CASERNE DE POMPIERS pour récupérer les items suivants :

- Un sac d'Halloween gracieuseté de Tim Horton's BFC Valcartier;
- Un macaron clignotant;
- Une surprise!!!

Venez vous réchauffer en buvant un bon chocolat chaud ou un bon café Tim Horton's.

Cette activité vous est offerte en collaboration avec la municipalité, le Service de sécurité incendie et le Service des sports et loisirs.

**Parents, s'il fait beau, pourquoi ne pas stationner votre voiture au Centre communautaire et faire le trajet à pied avec vos enfants?**



**Hé, les enfants, vérifiez vos friandises avec un adulte avant de les déguster!**

## UNE BONNE PRÉPARATION POUR L'HIVER !

L'automne arrive à grands pas et voici quelques conseils de sécurité pour bien se préparer pour la saison froide.

D'abord, une façon sécuritaire de disposer des feuilles mortes est de se doter d'un bac pour le compostage plutôt que de les brûler dans la cour. Pour la piscine, rangez les produits d'entretien dans un endroit sûr, dans le cabanon, loin des autres produits qui y sont entreposés.

Installez une housse sur le barbecue et retirez la bombonne de propane pour la placer derrière le cabanon, en position debout et hors de portée des enfants.

Il serait bien de placer le bidon d'essence pour la tondeuse le bouchon bien vissé, dans le cabanon, loin des produits destinés à l'entretien de la piscine. L'essence ne doit pas être entreposée sur les balcons, ni dans le sous-sol de la maison.

Entreposez le bois de chauffage pour l'hiver à

l'extérieur, loin de la maison et assurez-vous qu'il est bien sec en vérifiant la présence de larges fissures aux extrémités des bûches. N'entrez que quelques brassées à la fois durant la période d'utilisation de votre poêle à bois. Lorsque vous terminez de l'entasser, couvrez vos bûches afin de les protéger des intempéries. Du bois humide brûle mal et augmente les dépôts de **créosote**.

Pensez à faire entrer assez d'air dans la cheminée pour que les flammes soient propres et vives, ce qui donne une combustion complète et donc moins de fumée. Et moins de fumée veut dire moins de **créosote**.

Le **créosote** est un liquide contenu en gouttelettes dans la fumée dégagée par le bois lors de sa combustion. Ce liquide durcit en refroidissant et s'agrippe aux parois de la cheminée et augmente les risques d'incendie.

Vaut mieux brûler moins de



bûche à la fois et en ajouter plus souvent pour éviter la formation de **créosote**.

Disposez des cendres dans un contenant métallique à fond surélevé avec couvercle, conservez dehors, loin de tout matériau combustible, car elle peuvent rester chaudes pendant une période pouvant aller jusqu'à 72 heures.

Pour le ramonage de votre cheminée, vous pouvez réserver l'équipement à la municipalité. Ce service est gratuit.

Si le feu éclate dans la cheminée :

- Fermez la clé d'air
- Sortez immédiatement
- Composez le 9-1-1

Assurez-vous du bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée et n'oubliez pas de changer les piles 2 fois par année (à tous

les changements d'heure). Si des « bips » sonores intermittents se font entendre, remplacez la pile.

Si vous dormez la porte de votre chambre fermée, il est fortement recommandé d'en installer un dans cette pièce.

Placer votre avertisseur de fumée à un mètre de la porte des pièces où circule généralement beaucoup de vapeurs d'eau et de cuisson ou de la fumée, comme la salle de bain, la salle de lavage ou la cuisine. Ainsi, l'appareil se déclenchera moins facilement.

**N.B....** Un avertisseur de fumée a une durée de vie d'environ 10 ans. Peut-être est-il temps de changer le vôtre ?

En suivant ces quelques conseils, vous vous assurez de passer un hiver en toute sécurité avec votre famille.

Pensez-y! Bon Hiver!



## RODEO EN VÉLO ET FOIRE DE SÉCURITÉ - DIMANCHE LE 6 SEPTEMBRE DE 10H30 À 15H30

La Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, le Service des sports et loisirs, le Service de sécurité incendie ainsi que la Sûreté du Québec vous invitent pour une journée remplie d'activités familiales à la caserne des pompiers au 1745, boul. Valcartier.



Dans le cadre de la levée de fonds 2009, venez encourager la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés, des pompiers

feront une levée de fonds sur le boulevard Valcartier en face de la caserne.

### ACTIVITÉS

Portes ouvertes à la caserne et exposition des véhicules ainsi qu'un bateau de sauvetage de la Sûreté du Québec.

- Randonnée familiale en vélo
- Rodéo en vélo (faites preuve de vos connaissances et de vos habiletés)
- Vérification de vélos et ajustement de casques-SQ

- Burinage des vélos - SQ (le numéro du permis de conduire du parent est nécessaire)
- Vérification des sièges d'auto pour enfant-CAA (l'enfant doit être présent)
- Prise de photos des enfants habillés en pompiers!
- Maquillages pour les enfants et beaucoup plus!!

Pour plus d'information, contactez Pamala Laberge au 418-844-2097 ou le Service de sécurité incendie au pompiersgdv@videotron.ca.

### HORAIRE DE LA JOURNÉE

- 10h30 Portes ouvertes à la caserne
- 11h Début des activités
- 11h30 Dîner hot-dog (au profit de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés)
- 14h Départ pour la randonnée familiale en vélo (22 km)
- 15h30 Fin des activités



## SALLE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

### Horaire :

Lundi au vendredi  
A.M. 6h00 à 11h00  
P.M. 15h30 à 20h30  
(sauf le vendredi de 15h30 à 18h30)

### Liste de prix :

1 mois : 30\$ par pers./40\$ par famille  
3 mois : 60\$ par pers./80\$ par famille  
6 mois : 110\$ par pers./140\$ par famille  
1 an : 200\$ par pers./260\$ par famille  
Rabais de 50% pour étudiants de 25 ans et moins & adultes de 50 ans et plus  
1 session : 3\$ par pers.  
Carte pour 20 sessions : 40\$

Non résidants : 20\$ de plus

### Âge requis :

14 à 16 ans : Cardio seulement  
16 ans et + : Cardio + Musculaire

### Services offerts :

- Programmes personnalisés (cardio, perte de poids, endurance, force, gain de masse)  
- Suivi nutritionnel  
- Mesure de la composition corporelle  
- Programmes spécialisés: préparation pour athlètes sportives, test TAPTA ambulancier, test IPIQ pompier, test technique policière, recrutement militaire, etc.



### Équipements :

Appareils musculaires : Atlantis  
Appareils cardio : Life Fitness

### Responsable :

Jean-François April  
B.Sc Éducation Physique  
Entraîneur spécialisé FCPAQ

Téléphone : 418-844-1218 poste 233

Courriel : [centreprysik@videotron.ca](mailto:centreprysik@videotron.ca)

## CLUB ADOS

La saison estivale est déjà terminée mais laisse avec nous, les animateurs, ainsi qu'avec les jeunes, de merveilleux souvenirs. En effet, plusieurs activités ont eu lieu cet été nous permettant de passer encore plus de temps avec les jeunes du Club Ados. La sortie à La Ronde demeure l'activité la plus appréciée de tous. D'ailleurs, elle sera probablement à l'horaire l'an prochain.

Le mois de septembre étant synonyme de rentrée scolaire, nous revenons donc à notre horaire habituel. Précisément, dès le début septembre, nous serons ouvert le jeudi de 18h à 21h, le vendredi de 18h30 à 22h et le samedi de 14h à 22h. De plus, les premiers vendredis de chaque mois sont destinés au disco financement pour les 5 à 11 ans.

Le Club Ados est un endroit fréquenté par plusieurs jeunes de la municipalité où ils peuvent se rejoindre et s'amuser tout en étant en sécurité. Nous sommes toujours disponible pour répondre à leurs questions et pour les aider. Plusieurs activités sont proposées à chaque mois et nous tentons d'innover afin de rejoindre autant de jeunes possible. Si

vous avez des suggestions d'activités, des questions ou des commentaires, il nous fera plaisir d'y répondre.

Anouk Fortin Lapointe,  
coordonnatrice

Jonathan Lavallée, assistant-coordonnateur

Geneviève Cournoyer,  
animatrice

418-844-1327 /  
[clubados@munsgdv.ca](mailto:clubados@munsgdv.ca)



## PROGRAMME DES SPORTS ET LOISIRS—AUTOMNE 2009

Période d'inscription : au plus tard lundi le 7 septembre

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pamala Hogan Laberge, Directrice du Service des sports et loisirs  
418-844-2097 ou plaberge@munsgdv.ca

### MODALITÉ D'INSCRIPTION

**Vous devez obligatoirement remplir le formulaire d'inscription.**

**Dépôt de nuit** (seuls les chèques sont acceptés) : Vous pouvez déposer votre inscription dans la chute à courrier au complexe municipal, 1743, boul. Valcartier.

**En personne** : Chèques, argent comptant et paiement direct sont acceptés.

**Paiement par chèque** : Le paiement doit être fait par chèque en un seul versement en date du 15 septembre 2009 et à l'ordre de « Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier ». Pour les montants de plus de 125,00 \$, il y a possibilité de faire deux versements; le premier en date du 15 septembre 2009 et le second en date du 15 octobre 2009. Pour les chèques sans provision, une pénalité de 10,00 \$ s'appliquera et le paiement devra alors être fait en argent.

**Taxes** : Les coûts indiqués incluent les taxes lorsqu'elles s'appliquent.

### FONCTIONNEMENT DES COURS

**Début des cours** : Les cours débuteront dans la semaine du 7 septembre 2009 à moins d'avis contraire.

**Nombre de participants** : Le nombre d'inscriptions par activité est limité (nombre minimum et nombre maximum de participants). Advenant le cas où le nombre minimum de participants n'est pas atteint, le Service des sports et loisirs se verra dans l'obligation d'annuler le cours et de rembourser les personnes inscrites.

**Confirmation d'activités** : Si vous ne recevez pas d'appel avant le début de votre activité, c'est qu'elle aura lieu. Vous vous présentez donc comme prévu à la date inscrite dans la programmation.

**Responsabilité** : La Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier se dégage de toutes responsabilités quant aux dommages corporels et matériels, pertes ou vols, pouvant survenir dans le cadre des activités du Service des sports et loisirs et aucun recours à cet effet ne pourra être intenté contre la municipalité.

## GRUPE DE JEUX POUR LES ENFANTS DE 3 À 5 ANS

Un environnement où l'on s'exprime par les contes, le bricolage, la peinture, les rondes, les chansons, les comptines, la relaxation et les jeux. Un programme bien structuré qui permet aux enfants de 3 à 5 ans de socialiser. Puisque ce groupe se remplit rapidement et que les places disponibles

sont limitées, nous vous suggérons d'inscrire votre enfant aussitôt que possible. Les enfants doivent être autonomes pour participer.



**Lieu** : Centre communautaire  
**Horaire** : mardi, mercredi et jeudi de 9h à 15h

**Durée** : 13 semaines du 15 septembre au 10 décembre

**Coût** : 2 fois par semaine : 230,00 \$  
3 fois par semaine : 330,00 \$

**Animatrices** : Sandra Woodbury et Jayne Doddridge



## COURS DE GARDIENS AVERTIS

Les jeunes de 12 ans et plus (tu dois avoir 12 ans avant la date du début de ce cours pour t'y inscrire) sont invités à s'inscrire. Le coût pour assister à ce cours est de 45,00 \$.

Minimum de 8 personnes. Nous prévoyons offrir ce cours en **octobre**.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service des sports et loisirs au 418-844-2097.

**Inscription avant le 30 septembre.**



## COURS DE RCR

Nous prévoyons offrir ce cours, réservé au 16 ans et plus, en **octobre**.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service des sports et loisirs au 418-844-2097.

**Inscription avant le 30 septembre.** Coût à déterminer.

### L'importance de la RCR

Voici quelques avantages qui pourraient vous motiver à suivre un cours de **RCR** :

- La **RCR** est une manoeuvre qui permet de sauver la vie à une personne en proie à un arrêt cardiaque (qui survient lorsque le cœur cesse tout à coup de battre et que la personne cesse de respirer).
- Environ 40 000 arrêts cardiaques surviennent au Canada à chaque année et à

chaque minute qui s'écoule, les chances de survie de la victime chutent d'environ 10 pour cent.

- Plus de 80 pour cent des arrêts cardiaques surviennent à la maison ou dans les endroits publics, et moins de cinq pour cent des victimes y survivent.
- Certaines recherches démontrent qu'entre 35 et 55 pour cent des arrêts cardiaques surviennent en présence de témoins, souvent un membre de la famille ou un ami, mais que bien peu de victimes reçoivent la **RCR**.

Une fois que le cœur cesse de battre, chaque seconde compte : savoir comment réagir en cas d'arrêt cardiaque peut faire augmenter les chances de survie et de récupération de 30 pour cent ou plus.



## TAEKWON-DO

Le Club de Taekwon-do est destiné aux enfants de 6 ans et plus et aux adultes.

La philosophie du Taekwon-do est d'éliminer le combat en décourageant une agression par une force qui doit reposer sur l'humanité, la justice, la moralité, la sagesse et la loyauté dans le but de construire un monde meilleur et pacifique.

Le credo, récité au début de chaque cours par les instructeurs et les élèves, reflète cette philosophie :

1. Courtoisie
2. Intégrité
3. Persévérance
4. Maîtrise de soi
5. Courage



**Professeur :** Rock Soucy

*Vous êtes tous bienvenus à participer gratuitement la première semaine dès 18h. Nous invitons les parents à s'inscrire avec leurs enfants.*

## DANSE HIP HOP



De retour pour une 13<sup>e</sup> session consécutive ! L'heure de ton cours sera déterminée selon ton âge et te sera confirmée avant le début de la session.

**Lieu :** Centre communautaire

**Horaire :** Samedi (heure à confirmer selon les inscriptions)

**Durée :** 12 semaines à compter du 19 septembre

**Coût \* :** 75 \$ (1<sup>er</sup> enfant), 70 \$ (2<sup>e</sup> enfant), 65\$ (3<sup>e</sup> enfant)

**Professeure :** Manon Gaudet  
418-844-3491

\*Le coût, payable à Manon directement, inclus 12 semaines de cours, une pratique avec tous les groupes, une pratique générale et le spectacle prévu le dimanche 20 décembre 2009.

*Viens t'amuser...À bientôt!*

## PSL- PLAN SPORTS ET LOISIRS

Le PSL de la garnison Valcartier vous permet de bénéficier de nombreux avantages en complément à nos activités. Votre abonnement vous donne accès sans frais aux infrastructures de sport et loisirs tel que le Centre des sports. Pour la programmation complète, visitez le [www.saint-gabriel-de-valcartier.ca](http://www.saint-gabriel-de-valcartier.ca) sous la section Sports et loisirs ou présentez-vous à l'hôtel de ville.

### INSCRIPTIONS PSL AUTOMNE

**23 août de 10h à 15h au Centre des sports** (Les activités débutent le 8 septembre, période d'inscriptions du 23 au 30 août.)

Avec la carte de membre PSL vous avez accès gratuitement à la piscine intérieure, le mur d'escalade (accréditation obligatoire), des cours (aérobic, spinning, aqua-jogging, aqua-prénatal).

**Pour plus d'informations sur le PSL :**  
418-844-5000, poste 5085

## GROUPE DE RENCONTRES MAMAN & MOI

Vous aimeriez rencontrer d'autres mamans et bambins de la communauté?

Pour vous amuser et changer la routine quotidienne, venez au groupe de rencontres pour mamans et enfants. Les rencontres auront lieu une ou deux fois par semaine, soit le lundi ou vendredi pour une durée de 2 heures le matin ou l'après-midi, dépendant des

disponibilités de la majorité. Pour jouer ensemble, rencontrer de nouveaux amis, acquérir de nouvelles habiletés, partager vos idées et pratiquer de nouvelles activités.

Si vous êtes intéressée à vous joindre à nous, veuillez communiquer avec Janick Purchio au 418-933-2651 ou Pamala Hogan au 418-844-2097.

**Inscrivez-vous maintenant!**  
**Nous espérons vous voir à cette première rencontre le 14 septembre!**



## STEP

**Cours réservé aux adultes (12 ans et plus).**

**Lieu :** Centre communautaire

**Horaire :** Lundi et mercredi

19h à 20h

Dès le 14 septembre

pour 12 semaines

**Coût :** 30,00 \$

**Professeuse :** Lise Larochelle

*Rabais étudiant de 50%.*

*Inscrivez-vous rapidement puisque les places sont limitées.*



## PEINTURE SUR BOIS

**Cours réservé aux adultes.**

Pour apprendre des techniques de peinture tout en créant des pièces originales, décoratives et pratiques, ces ateliers de trois heures par semaine, vous apprendront les techniques de base, et vous permettront par la suite de peindre à la maison. Aucun talent en dessin n'est requis. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire, il suffit de se présenter le soir même. Une dizaine de personnes seront acceptées par soir afin d'avoir une approche plus personnalisée avec chacun.



**Lieu :** Centre communautaire

**Horaire :** Atelier libre tous les mercredis 18h30 à 21h30 à compter du 16 septembre

**Coût :** 15\$ par semaine

**Professeuse :** Manon Mailloux  
418-844-1965

## COURTEPOINTE— BETTY'S QUILTERS

Bienvenue aux nouveaux membres! Cette activité s'adresse aux adultes et aux jeunes de 14 ans et plus.



Des projets de groupe ou pour débutants sont proposés ou vous pouvez travailler sur vos propres projets. L'objectif est d'apprendre et de partager nos connaissances.

**Lieu :** Centre communautaire

**Horaire :** Lundi de 19h à 21h30 à partir du 14 septembre

**Coût :** 30,00 \$ pour l'année

**Séance d'information le premier lundi.**

## CONCOURS LA CARTE DE NOËL RÉGIONALE 2009 IL EST ENCORE TEMPS DE S'INSCRIRE !

Peintres, aquarellistes, pastellistes, photographes... sélectionnez une œuvre que vous avez produite au cours de l'hiver dernier, apportez-y vos dernières retouches et soumettez-là fièrement au grand concours La carte de Noël régionale 2009 organisé par la MRC de La Jacques-Cartier ! Voici, en rappel, les grandes lignes du concours :

### Les candidats :

Tous les artistes peintres (peinture, aquarelle, pastel également accepté) et les photographes qui résident sur le territoire de La Jacques-Cartier et qui sont prêts à nous séduire par leurs couleurs, leur sensibilité et leur créativité sont invités à soumettre une œuvre.

### Les catégories :

Pour cette nouvelle édition, trois catégories de candidats seront admises : la catégorie Adulte, la catégorie 5-10 ans et la catégorie 11-17 ans.

### Les règles à suivre...

...si vous soumettez une toile

- toile sur cadre de bois uniquement

- dimensions minimales : 8 po x 12 po
- dimensions maximales : 12 po x 16 po
- encadrement facultatif
- pour les aquarelles, utilisez le support usuel associé à cette discipline

### ...si vous soumettez une photographie

- version papier de la photographie au fini glacé
- dimensions : 8 po x 10 po
- photographie prise sur le territoire de La Jacques-Cartier au cours de l'hiver 2008-2009 (la date de prise de vue devra être indiquée à l'endos de la photographie)
- encadrement facultatif

À noter que toutes les œuvres devront être représentatives du territoire de La Jacques-Cartier et devront évoquer une scène hivernale. N'oubliez pas de bien identifier votre œuvre (nom, numéro de téléphone, catégorie) à l'endos de celle-ci et, surtout, de bien la protéger au moment du dépôt.

### Les prix

Un prix en argent sera remis à

un lauréat de chaque catégorie. De plus, une œuvre parmi toutes celles reçues sera diffusée sur la carte de Noël régionale produite par la MRC. Ce sera peut-être la vôtre !

### Les modalités d'inscription :

Pour vous inscrire au concours La carte de Noël régionale ou pour obtenir de plus amples informations, contactez Stéphanie Laperrière, agente de développement culturel à la MRC, au 418-844-2160 poste 227 ou par courrier électronique à [slaperriere@mrc.lajacquescartier.qc.ca](mailto:slaperriere@mrc.lajacquescartier.qc.ca).

### Les dates à retenir :

Vous avez jusqu'au 28 septembre 2009 pour vous inscrire. Les œuvres devront être déposées aux bureaux de la MRC de La Jacques-Cartier ou à ceux de votre municipalité au plus tard le 12 octobre 2009.



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE HEURES D'OUVERTURE

Un échange de livres a eu lieu en août, venez voir les nouveaux livres!

Carte d'abonnement gratuite.

Heures d'ouverture jusqu'au 5 septembre

Lundi et mercredi :  
19h - 20h30

Heures d'ouverture à partir du 8 septembre

Lundi : 14h - 16h30

Mardi : 10h - 12h /  
18h30 - 20h30

Mercredi :  
18h30 - 20h30

Samedi : 14h00 - 16h00

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE— BÉNÉVOLES DEMANDÉS

Nous avons besoin de bénévoles pour la Bibliothèque municipale. Les postes à combler débutent au mois de septembre.

### Définition de tâches pour travailleurs bénévoles :

- \* Assurer le service à la clientèle dans les fonctions d'accueil, de prêt et l'assistance à l'utilisateur
- \* S'assurer que les lieux sont accueillants, agréables et

propices à l'usage auxquels ils sont destinés

- \* Prendre connaissance des règlements, politiques et procédures de la bibliothèque et les faire respecter.

Si vous êtes intéressé ou désirez plus d'information, veuillez communiquer avec Pamala Hogan Laberge au 418-844-2097.



### BÉNÉVOLES

Un merci particulier à tous les bénévoles qui ont participé aux ligues de soccer pour enfants et de balle-molle pour adultes ainsi qu'à tous ceux qui ont préparé la journée familiale. Également, une belle main d'applaudissements pour les moniteurs du terrain de jeux 2009! Grâce à votre collaboration, ces activités ont été un vif succès!

Merci mille fois!



## CALENDRIER D'ÉVÉNEMENTS

### SEPTEMBRE

- 6: Foire de sécurité, Rodéo en vélo et BBQ de la Fête du Travail
- 7: Fin de la période d'inscription pour les sports et loisirs
- 11: Tournoi de golf communautaire au Centre Castor
- 13: Collecte de RDD (Résidus domestiques dangereux)

### OCTOBRE

- 31: Activités pour l'Halloween à la caserne des pompiers

### NOVEMBRE

- 1<sup>er</sup>: Élections municipales
- 5: Collecte spéciales pour feuilles et branches
- 24: Fin de la collecte hebdomadaire des monstres ménagers



## Numéros de téléphone utiles

### MUNICIPALITÉ

Administration	418-844-1218
Travaux publics	418-844-1218
Sports et loisirs	418-844-2097
Club Ados	418-844-1327
Bibliothèque	418-844-4040
Valcartier Câble	418-844-3666
Urgence municipale (voirie)	418-844-0911
Recyc-Frigo	1-877-493-7446
Sûreté du Québec (assistance non urgente)	*4141 (cellulaire) 418-310-4141
<b>URGENCE</b>	<b>9-1-1</b>
Info-santé	8-1-1
Info transports	5-1-1
Annuaire téléphonique	4-1-1
Guide Services communautaire	2-1-1

## PROBLÈME DE SANTÉ: QUE FAIRE, OÙ ALLER?

En suivant ces TROIS ÉTAPES, vous serez en mesure d'avoir accès plus facilement à des services de santé et à un médecin au besoin:

1. **Info-Santé 8-1-1** infirmières disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (pour les cas non-urgents)

2. **Si l'infirmière d'Info-Santé vous recommande de consulter un médecin;** Consultez votre médecin de famille ou le médecin offrant du sans rendez-vous à votre clinique ou au GMF (groupe de médecine familiale) où vous avez un dossier médical.

Si vous n'avez pas de médecin de famille, allez dans un CLSC offrant des services médicaux sans rendez-vous ou dans une des cliniques-réseau.

3. **Si l'infirmière d'Info-Santé vous recommande de consulter à l'urgence;**

Présentez-vous à l'urgence de votre secteur.

### CLINIQUES-RÉSEAU

HORAIRE des consultations sans rendez-vous:

Les jours de semaine: 8h à 21h

Les fins de semaine et jours fériés: 9h à 13h

#### Clinique médicale Giffard

3333, rue du Carrefour, bureau 210, Beauport

Téléphone: 418-663-6345

#### Clinique médicale Saint-Louis

3165, chemin Saint-Louis, Sainte-Foy

Téléphone: 418-653-1970

#### Centre médical Saint-Vallier

205, rue Montmagny, bureau 201, Québec

Téléphone: 418-688-0872

#### Clinique médicale Pierre-Bertrand

303, boulevard Pierre-Bertrand, bureaux 203 et 212, Québec

Téléphone: 418-683-2724

#### Centre médical Le Mesnil

1300, boul. Lebourgneuf, bureau 300, Québec

Téléphone: 418-624-1900

## TROUPE DE DANSE—SHANNON IRISH DANCERS

Cours de danse Irlandaise: La troupe de danse "Shannon Irish Dancers" en association avec le "Bernadette Short School of Irish Dancing" de Montréal, débiteront la session d'automne dimanche le 13 septembre pour les enfants et mardi le 15 septembre pour les adultes. Tous les niveaux et tous les âges sont bienvenus. Nous sommes fiers de vous annoncer qu'en complément des cours du dimanche, nos entraîneuses professionnelles, Bernadette et Marie Short, se joindront à nous une fois par mois.



Pour plus d'information, veuillez contacter Kerry Ann King au 418-844-0033 ou [shannondancers@hotmail.com](mailto:shannondancers@hotmail.com).

